CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 013 | Vendredi 10 juillet 2020

Sommaire

1 **Edito :** « Gardons du Premier Ministre Gon Coulibaly, l'image d'un allié du monde de l'entreprise »

2 **La parole est au Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly :** Un serviteur de l'Etat aux cotés du secteur prive ivoirien

3 **Appui aux entreprises :**

- 3 FONDS DE SOUTIEN AUX PME / : Deux nouveaux instruments de financement proposés pour la phase définitive
- 3 FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Les innovations apportées mais pas encore matérialisées par la signature d'un arrêté interministériel

4 **Plaidoyer :** La CGECI plaide pour la prise en compte des difficultés des entreprises du secteur des Transports

5 **Emploi :**

- 5 Défis liés au monde du travail : Le Président Jean-Marie Ackah prend la parole au sommet de l'OIT
- 6 Travail Décent : Les mandants tripartites adoptent le document du Profil Pays le 9 juillet 2020

7 **Actualité de la semaine :** M. Stéphane Aka-Anghui partage l'expérience de la stratégie d'internationalisation de la CGECI

7 **Analyse d'impact :**

- 7 Le FMI dresse un tableau des Perspectives Economiques 2020 en Afrique subsaharienne
- 9 Evolution de la conjoncture dans les pays de l'UEMOA au premier semestre 2020

10 **Brèves et circulaires**

11 **Bonnes pratiques :** Comment préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels

12 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

« Gardons du Premier Ministre Gon Coulibaly, l'image d'un allié du monde de l'entreprise»

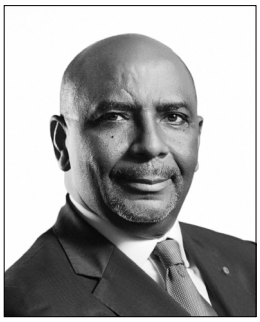

Jean-Marie ACKAH
Président - CGECI

C'est avec une profonde consternation et une vive émotion que nous avons appris la disparition de Son Excellence Monsieur Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement, survenue le 08 juillet 2020 à Abidjan.

En cette terrible circonstance, le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), se joint à l'ensemble des organisations et des forces vives de la nation, pour adresser ses condoléances les plus attristées à Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, au Gouvernement et à l'ensemble de la nation ivoirienne ainsi durement éprouvée.

Les mots ne suffisent pas à exprimer l'immense tristesse et la douleur profonde que nous ressentons en cette pénible circonstance.

Travailleur infatigable et réformateur hors pair, le Premier Ministre n'a ménagé aucun effort, pour soutenir le secteur privé, en veillant personnellement à l'émergence d'un environnement des affaires propice aux investissements. Sa disparition est une perte incommensurable pour le secteur privé ivoirien.

Nous gardons du Premier Ministre Gon Coulibaly, l'image d'un allié du monde de l'entreprise, qui a su instaurer un dialogue public-privé constant et efficace au service du développement durable de la Côte d'Ivoire. Présidant personnellement le Conseil de Concertation Public-Privé, honorant de sa présence plusieurs évènements organisés par la CGECI, et n'hésitant pas à recevoir les représentants du patronat pour recueillir leurs avis, le Premier Ministre a instauré une ère de relations constructives entre le public et l'univers des entreprises. Il contribuait ainsi à l'essor d'un secteur privé dynamique et conquérant.

Nous saluons, particulièrement, ce sens de l'écoute du Premier Ministre, qui a bien voulu prendre en compte les préoccupations des entreprises dans le Plan de soutien économique, social et humanitaire décidé pour faire face à la crise liée à la COVID -19.

La CGECI perd un soutien de taille fermement engagé dans la promotion des champions nationaux et l'appui multiforme aux entreprises ; un leader pragmatique profondément convaincu du rôle primordial du secteur privé comme acteur clef de la transformation structurelle de l'économie, de la création de richesses et de la réduction de la pauvreté.

En rendant solennellement hommage à ce grand homme d'Etat dont l'abnégation au travail et le dévouement à la nation constituent une source d'inspiration pour nous tous, et pour la jeunesse en particulier, nous adressons, au nom du Conseil d'Administration de la CGECI, nos sincères condoléances à sa famille éplorée, à son épouse et à ses enfants.

Puisse l'âme de cet illustre serviteur de la Côte d'Ivoire reposer en paix !

La parole est au Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly

Ces images qui attestent, au-delà des mots ou du silence qu'impose la disparition de ce grand homme, que le Premier Ministre était à l'écoute du secteur privé !

1

2

3

4

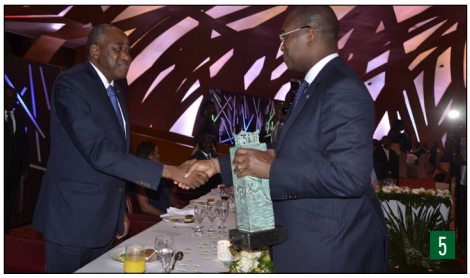
5

6

7

8

9

1 Il y a trois ans, le Premier Ministre ivoirien, S.E.M Amadou Gon Coulibaly était face au secteur privé ivoirien dans le cadre de la première édition du « Ti dej' du Patronat », une Tribune d'échanges et de discussions organisée par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire(CGECI) sur le thème : « Politique économique du gouvernement: quelle place pour le secteur privé? ».

2 Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly avait mis un point d'honneur à faire du dialogue public-privé un outil de dynamisation des relations entre le Gouvernement et le secteur privé. Ici, en compagnie des acteurs du secteur privé et certains membres du Gouvernement lors de la 3ème édition de la Journée Nationale du Partenariat (JNP) organisée par le Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) le 13 novembre 2017 au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.

3&4 Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly échangeant avec le Président de la CGECI avant l'arrivée du Chef de l'Etat ivoirien, S.E.M Alassane Ouattara qui a rehaussé de sa présence l'édition 2018 de la CGECI Academy dont le thème fut : « Cap sur l'industrialisation, un défi pour tous ». A la cérémonie de clôture qu'il a lui-même présidé, le Premier Ministre ivoirien, avait réitéré au Patronat ivoirien la disponibilité de l'Etat à appuyer et renforcer sa collaboration avec le secteur privé, en vue de trouver une solution à la problématique de l'emploi pour les jeunes.

5 Le Premier Ministre, S.EM Amadou Gon Coulibaly remettant à l'un des lauréats son prix au cours du Dîner de gala des Awards du Patronat lors de la 6ème édition de la CGECI Academy, le 30 septembre 2017.

6 Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly recevant le jeudi 05 octobre 2017, le lauréat du Grand Prix de la Business Plan Competition 2017, M. Aboubacar Karim(à droite) et celui du Prix 2017 du Jeune Entrepreneur de moins de 35 ans des Awards du Patronat, M. Mohamed Lamine Bakayoko(à gauche). Ils étaient accompagnés d'une délégation de la CGECI conduite à la Primature par le Président Jean-Marie Ackah.

7 Installation officielle par le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, de la Commission de Suivi des Réformes Fiscales (COSREF), le 30 mai 2018 à la Primature. ***« La finalité recherchée dans la mise en œuvre de la réforme fiscale est de permettre à l'Etat d'avoir un système fiscal simplifié, prévisible, qui contribue à améliorer le taux de pression fiscale tout en favorisant le développement du secteur privé »***, avait alors déclaré S.E.M Amadou Gon Coulibaly.

8 Comme à son habitude, le Premier Ministre ivoirien avait répondu présent à la grande rencontre d'échanges fort enrichissant avec l'ex-Directeur Général du Fonds Monétaire International(FMI), M. Michel Camdessus initiée par le secteur privé, le 29 mai 2018, à la Maison de l'Entreprise. Ici, une photo de famille pour la postérité.

9 Lors de son intervention à la 3ème édition de la Journée Nationale du Partenariat (JNP), le 13 novembre 2017, le Premier Ministre exprimait fermement son engagement à consolider le partenariat entre le Gouvernement et le secteur privé. « Le cadre permanent de concertation entre l'Etat et le secteur privé au sein du Secrétariat exécutif du Comité de concertation Etat-secteur privé est un partenariat exemplaire qui a conduit à des réformes tangibles qui permettent de maintenir un environnement propice aux affaires et l'amélioration de la compétitivité des entreprises », dixit S.E.M Amadou Gon Coulibaly

Appui aux entreprises

FONDS DE SOUTIEN AUX PME / Deux nouveaux instruments de financement intégrés à la phase définitive

Photo d'illustration

La phase transitoire du Fonds de soutien aux PME (FSPME-COVID-19) a pris fin avec un très faible taux de réalisation : alors que le Fonds était doté de 15 milliards, moins d'une quarantaine de PME en ont bénéficié, pour un total d'un peu plus de 900 millions CFA.

Afin de donner un coup d'accélérateur au fonctionnement dudit fonds dans sa phase définitive, des observations ont été faites par la CGECI et ses membres sur le rapport du Cabinet Ernst and Young. Ces observations ont préconisé un assouplissement des critères d'éligibilité, une réduction des dossiers à fournir et une revue du mode opératoire afin d'être en mesure de pouvoir traiter une centaine de dossiers par semaine. A cet égard, des changements devraient intervenir dans la phase définitive.

Pour rappel, dans la phase transitoire, le FSPME-COVID-19 comportait trois (3) guichets à savoir : le Guichet Subvention, le Guichet Prêt à taux zéro et le Guichet Prêt à taux réduit dans lesquels les PME pouvaient postuler selon leurs tailles et toutes les opérations s'effectuaient via la BNI à travers des prêts directs ou des subventions.

Pour la phase définitive qui démarrera incessamment, on dira pour faire simple qu'il est prévu deux (2) instruments de financement : les crédits de gestion (à taux zéro ou réduit) couplés le cas échéant à une subvention et la garantie sur prêt octroyé par une banque commerciale.

L'introduction d'une garantie sur prêt octroyé par une banque commerciale intervient comme un changement notable dans la phase définitive.

Pour cette phase, en plus des prêts directs et des subventions, les entreprises, notamment les Microentreprises et les Petites Entreprises ayant faiblement accès au système bancaire, pourront bénéficier de microcrédits via les guichets des institutions de microfinance.

Quant au Moyennes Entreprises, elles feront des demandes de prêts auprès des banques commerciales à des conditions avantageuses puisque leurs banques pourront bénéficier d'une garantie du FSPME.

Au-delà de la multiplication des produits du fonds, de l'implication des Institutions de microfinance et des banques, c'est véritablement le changement radical du mode opératoire pour analyser avec plus de célérité les dossiers qui impulsera une dynamique de mobilisation plus importante des ressources du FSPME-COVID-19, par les nombreuses PME éligibles. Sans cela, il sera difficile de soutenir efficacement et en grand nombre cette catégorie d'entreprises ivoiriennes qui subit de plein fouet la crise économique et sanitaire.

Appui aux entreprises

FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Les innovations apportées mais pas encore matérialisées par la signature d'un arrêté interministériel

La phase transitoire du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a pris fin le 30 juin 2020, avec un taux de réalisation de près de 90%. Un taux certes élevé, traduisant le succès de cette phase transitoire auquel la CGECI a modestement contribué. Toutefois, elles sont encore nombreuses les entreprises qui ont postulé (près de 170) et qui n'ont pas pu bénéficier du fonds pour diverses raisons ou qui attendent que leur dossier soit analysé.

Aussi, pour atteindre des résultats plus satisfaisants, sur la base des travaux du Cabinet Deloitte et des leçons tirées de la phase transitoire, le Comité de Gestion continue de travailler sur des modalités dont la mise en œuvre sera effective après la signature d'un arrêté interministériel.

Les travaux du comité de gestion entrevoient des changements tant au niveau des critères d'éligibilité, des dossiers à fournir que des Instruments financiers.

Ainsi, les critères retenus tendent à rendre beaucoup plus d'entreprises éligibles. Dorénavant, le chiffre d'affaires supérieur à 1 milliards de FCFA, est considéré sur au moins deux (02) des trois (03) exercices 2017, 2018 et 2019 contrairement à la phase transitoire où il fallait un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de francs CFA sur les 3 années consécutives (2017,2018 et 2019). Par ailleurs la baisse du chiffre d'affaires retenue pour mesurer l'impact de la COVID-19 sur les activités passe de 30% à 25%.

Au niveau des dossiers à fournir, le principal changement est l'introduction de la déclaration individuelle des salaires annuels (DISA) au titre de l'année 2019 que les entreprises devront fournir.

L'autre changement notable se situe au niveau des produits du Fonds. Contrairement à la phase transitoire qui ne mettait à la disposition des entreprises qu'un prêt direct d'un montant maximum de 500 millions de FCFA via la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la phase définitive prévoit une Garantie.

Celle-ci est délivrée sous le couvert du Ministère de l'Economie et des Finances au profit des banques pour la couverture partielle des prêts qu'elles octroient aux entreprises éligibles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards FCFA. Dans ce cas, le montant du prêt octroyé est plafonné à 1 milliard FCFA par entreprise.

Photo d'illustration

Ces différentes dispositions et bien d'autres adoptées de manière consensuelle avec la contribution de la CGECI permettront, sûrement, à davantage d'entreprises de bénéficier du FSGE-COVID-19. Elles permettraient également à rassurer les partenaires techniques et financiers sur la transparence et l'efficacité relative du FSGE afin qu'en retour eux aussi abondent le Fonds pour le doter d'encore plus de ressources.

Attendons toutefois la signature de l'arrêté pour savoir quel sera précisément le mode opératoire de la phase normale.

Plaidoyer

La CGECI plaide pour la prise en compte des difficultés des entreprises du secteur des Transports

Photo d'illutration

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, de nombreux secteurs d'activités ont été fortement ébranlés. C'est le cas de l'hôtellerie, du tourisme, du transport, du commerce, de la restauration… En réalité, c'est toute l'économie mondiale qui a reçu une onde de choc. Si certains secteurs économiques restent encore largement dans l'expectative, d'autres ont entrepris une phase de reprise progressive de leurs activités avec l'allègement des mesures de riposte sanitaire prises par les Gouvernements un peu partout dans le monde.

Parmi les secteurs d'activités qui ont amorcé leur reprise, il y a celui des Transports.

En Côte d'Ivoire, par exemple, le transport aérien reprend lentement avec l'ouverture progressive des espaces aériens. Par ailleurs, pour maintenir à flot la compagnie aérienne nationale, Air Côte d'Ivoire, l'Etat lui a alloué une enveloppe de 14 milliards FCFA, de quoi atténuer le choc financier causé par la COVID-19. Le Transporteur avait suspendu ses opérations aériennes depuis la mi-mars en raison de la crise sanitaire. Cette situation a considérablement effrité sa trésorerie déjà fragile. En effet, Air Côte d'Ivoire est déficitaire depuis son lancement en 2012 et attend toujours ses premiers résultats positifs. Fin 2017, elle affichait des pertes cumulées sur cinq ans de 65,5 milliards FCFA (*Source: Fratmat.info*).

Quant au secteur du transport terrestre, il est fortement éprouvé par le confinement du « Grand Abidjan ». Le transport de passagers, notamment la desserte des villes de l'intérieur du pays à partir d'Abidjan, connait ainsi une baisse drastique en volume. Plusieurs cars sont simplement garés, attendant la levée des mesures limitant la circulation des personnes.

En ce qui concerne les trafics de marchandises, ils ont toujours été autorisés mais sous réserve de contrôles sanitaires. C'est dans cette perspective qu'il a été procédé à l'ouverture de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou (Côte d'Ivoire/Burkina Faso) le 8 juillet 2020 avec. La circulation sur ce corridor de 1 260 km géré par la Société SITARAIL, filiale de Bolloré Railways, avait été suspendue le 16 mars 2020 en raison de la COVID-19. La levée d'une partie des restrictions imposées à l'entreprise est un tant soit peu une bonne nouvelle pour l'entreprise qui reprend ses activités de transport de marchandises. Elle s'était engagée dans un plan d'investissement de plus de 394 milliards FCFA, dont presque 164 milliards FCFA devaient être mobilisés sur la première phase prévue entre 2019 et 2023. Au terme de cette phase, la voie ferrée actuelle augmentera sa capacité de transport pour atteindre un million de tonnes de marchandises et plus de 300 000 voyageurs par an (*Source : Jeuneafrique.com*).

Les entreprises qui exercent dans le transport maritime ont aussi été fortement ébranlées par les mesures restrictives prises par le Gouvernement en vue de freiner la pandémie de la COVID-19. C'est actuellement le cas de la Compagnie Abidjanaise de Réparation Navale (CARENA) dont la clientèle est composée d'armateurs étrangers, principalement dans le domaine de la pêche thonière et de l'offshore pétrolier. Depuis le début de la crise sanitaire, son chiffre d'affaires a été réduit de moitié puisqu'elle n'a pu travailler que sur des navires déjà présents à Abidjan avant la fermeture des frontières. Elle craint, par ailleurs, une cessation de ses activités dans le courant du mois de juillet 2020.

En vue d'apporter une solution aux difficultés rencontrées par cette entreprise qui figure parmi les plus grands chantiers de réparation navale de toute l'Afrique de l'ouest, la CGECI mène actuellement un plaidoyer auprès d Ministre de la Sécurité et de la Protection civile et celui en charge de l'Economie et des Finances. Le dossier a également été porté au Comité Technique Paritaire.

Emploi

Défis liés au monde du travail : Le Président Jean-Marie Ackah prend la parole au sommet de l'OIT

Photo d'illutration

Début juillet, un Sommet mondial virtuel de Travailleurs, d'Employeurs et de Gouvernements a été organisé par l'Organisation International du Travail (OIT) pendant cinq (5) jours ;

Structuré en évènements régionaux et mondiaux, ce rassemblement qui est le plus important du genre jamais organisé a enregistré une journée consacrée aux leaders mondiaux (chefs d'Etat et de Gouvernements) ainsi qu'aux principaux dirigeants des organisations d'Employeurs et de Travailleurs. L'opportunité a été donnée aux intervenants de s'exprimer sur les défis et les opportunités engendrés par la pandémie dans le monde du travail. Plus précisément, les interventions des différents participants ont tourné autour de la problématique suivante : « Construire un avenir du travail meilleur». Un thème qui permettra d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'avenir du travail.

Convié à ce forum le 08 juillet 2020, M. Jean-Marie Ackah, en sa qualité de représentant du secteur privé ivoirien et par ailleurs Président de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO), a salué la plateforme mise en place par l'OIT. Il a en sus, rappelé qu'il ressort d'une étude menée par la CGECI en mai 2020, et dont les résultats ont été officiellement rendus publics au mois de juin 2020, que 98% des entreprises nationales ont été impactées par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

M. Ackah a relevé ensuite que 50% des entreprises sondées ne survivraient pas si la crise s'étendait sur plus de trois mois et 93 % d'entre elles estiment avoir des besoins de financement pour maintenir leurs activités.

Le Président de la CGECI a fait savoir que l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des séries de mesures afin d'atténuer l'impact du nouveau coronavirus sur les entreprises, amplifiant en cela, le message relayé par le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense M. Hamed Bakayoko, qui avait pris la parole au nom de la Côte d'Ivoire. Toutefois, selon M. Ackah, les mesures arrêtées par le Gouvernement ivoirien ne suffiront pas à relever tous les défis nés de la pandémie, notamment ceux liés au monde du travail. Il a ainsi exprimé ses craintes sur la probabilité d'une hausse du chômage et sur la perte de revenus de travailleurs relativement aux destructions d'emplois.

De ce fait, pour faire face à cette problématique, il recommande que les réponses apportées prennent en compte les points ci-dessous :

- la promotion du Secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois ;
- la promotion d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat ;
- la diversification de la production ;
- la réduction du secteur informel ;
- le développement du capital humain et
- la concrétisation du travail décent et de l'emploi productif pour la jeunesse.

Aussi, a-t-il exhorté l'OIT à renforcer son appui aux Organisations d'Employeurs qui ont un rôle essentiel à jouer dans la riposte contre la pandémie et dans la relance des économies post COVID-19.

Pour visionner l'intégralité du message livré par le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, cliquez sur le lien suivant: https://global-summit.ilo.org/fr/event/leaders-day

Emploi

Travail Décent : Les mandants tripartites adoptent le document du Profil Pays le 9 juillet 2020

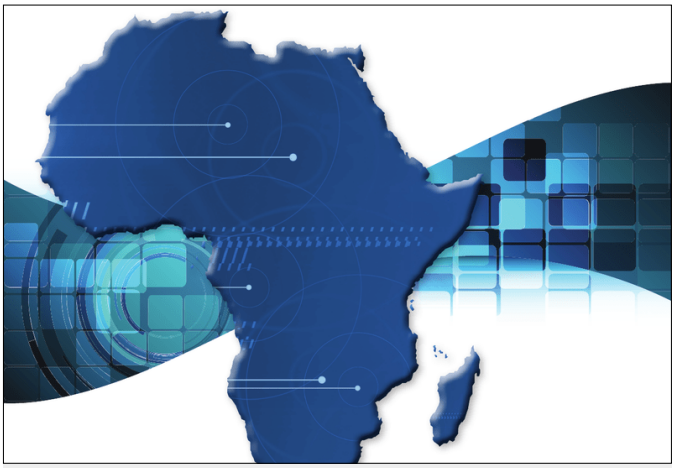

Photo d'illutration

Le travail décent est l'aspiration de tout travailleur, homme ou femme, à la possibilité d'exercer un travail productif, convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale adéquate. Il constitue l'une des finalités de l'action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et repose sur quatre objectifs stratégiques que sont : l'Emploi, la Protection Sociale, les Normes de Travail et le Dialogue Social.

L'élaboration du profil pays du travail décent pour la Côte d'Ivoire a consisté à faire un état des lieux de la situation sur la dernière décennie. C'est un document d'aide à la prise de décisions qui devra notamment alimenter l'élaboration du Programme Pays pour le Travail Décent qui lui, décline les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif du travail décent pour tous.

Le document du profil pays note que la situation du travail décent en Côte d'Ivoire est en amélioration sur la période allant de 2004 à 2018. Il montre que le cadre macroéconomique est propice à la création d'emplois productifs modernes, la productivité du travail augmente et la pauvreté baisse. En revanche, la part des salaires dans le PIB décroît et les emplois sont toujours dominés par l'agriculture et les services au détriment de l'industrie.

Il convient de noter que l'atelier de restitution du Profil Pays Pour le Travail Décent s'est tenu le vendredi 9 juillet 2020, sous la présidence Professeur Kouadio Benié, Conseiller Technique du Ministre de la Sécurité et de la Protection civile, M. Pascal ABINAN. C'était au Cabinet de ce dernier en présence de Mme Sophie De Connick, Directeur Pays par intérim du Bureau International du Travail (BIT), du Directeur Général de l'Emploi et des Partenaires Sociaux dont la CGECI et la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises(FIPME).

Les statistiques du profil pays du travail décent concernant la Côte d'Ivoire

Le document du profil pays du travail décent souligne, en ce qui concerne l'emploi notamment que:

- Le ratio emploi/population qui était de 67,5% en 2012 a chuté à 54,2% en 2017, soit une baisse de 13,2 %.
- Le taux de chômage reste faible et globalement en baisse sur la période entre 6% en 2012 et 3,3% en 2017.
- Le taux d'emploi informel reste élevé sur la période : neuf (9) emplois non agricoles sur dix (10) sont des activités informelles.
- Le taux de participation au marché du travail est en régression: de 79,8% en 2013, il se situe à 56,9% en 2017. Les femmes et les jeunes de 15-35 ans sont les plus touchés.
- La distribution de l'emploi selon la situation dans la profession indique une part des employeurs négligeable à moins de 2%, un salariat n'occupant qu'un quart des personnes en emploi. La catégorie la plus importante demeure celle des travailleurs à compte propre, les aides familiaux connaissant une contraction de leur part sur la période.
- Sept (7) emplois sur dix (10) sont des emplois vulnérables et exposent les travailleurs à la pauvreté laborieuse.

En ce qui concerne les formes de travail à abolir, le travail des enfants recule dans l'agriculture de 71,4% en 2008 à 49,1% en 2013. En revanche, il augmente dans l'industrie (+7,9%) et dans les services (+14,7%).

Le travail dangereux des enfants baisse également de 7,6% en 2013 à 1,7% en 2016 pour les 5-17 ans.

S'agissant de la stabilité et de la sécurité du travail, l'étude révèle que le taux d'emploi précaire fait un bond de 7% entre 2012 et 2017. Les jeunes hommes les plus instruits sont davantage touchés par les emplois précaires.

Pour ce qui est de l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi le rapport mentionne que la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole demeure faible ; elle se situe à 23,6% en 2012, 25,2% en 2013, 23,9% en 2016 et chute à 20,2% en 2017.

S'agissant de la sécurité du milieu de travail, le rapport indique que le taux d'incidence des lésions (maladies et accidents) professionnelles mortelles est passé de 0,01 pour 1000 assurés en 2005 à 0,001 pour 1000 en 2018, consacrant une régression des accidents et maladies professionnels mortels.

L'incidence des lésions professionnelles non mortelles est plus importante. En effet, le taux d'incidence qui était de 12,6 pour 1000 en 2005 atteint 15,9 pour 1000 en 2007 avant de redescendre progressivement jusqu'à 6,9 pour 1000 en 2018.

En matière de sécurité sociale, le document de profil relève que moins de 20% des personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient d'une pension de retraite et que les dépenses pro-pauvres sont en hausse ; de 1080,3 milliards de FCFA en 2012, elles ont atteint 2109,6 milliards en 2017.

Enfin, dans le domaine du Dialogue social, le rapport fait état de l'existence de structures de dialogue social.

Au terme des échanges, il a été recommandé d'actualiser le document au moins tous les 4 ans mais aussi, d'améliorer les sources administratives de collectes de l'information à travers l'implication de tous les acteurs.

Actualité de la semaine

M. Stéphane Aka-Anghui partage l'expérience de la stratégie d'internationalisation de la CGECI

Le Directeur Exécutif de la CGECI, a participé à une réunion en visioconférence organisée par le Comité Lorraine des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, le 09 juillet 2020.

Cette réunion s'est déroulée en cinq (05) séquences qui se sont enchaînées avec huit (08) intervenants. L'objectif était

- de faire un point de la situation de l'économie de la Région Grand Est de la France affectée par la COVID-19
- d'échanger sur les dispositifs d'aides et d'appuis pour les entreprises,
- de proposer des pistes de réflexion pour gérer l'après-crise
- et d'aider à mettre en place une stratégie à l'international.

La séquence 2 de cette visioconférence a été consacrée à des témoignages sur la Côte d'Ivoire.

Ce fut l'occasion pour M. Stéphane Aka-Anghui qui représentait le Patronat ivoirien d'expliquer à une trentaine de participants, que la Direction des Services d'Appui aux entreprises (DSAE) de la CGECI a fait le constat qu'en cette période de la COVID-19, les exportateurs sont oubliés.

Il a cependant relevé que la dimension internationale de l'Organisation patronale est prise en compte, dans le Plan

Photo d'illutration

Stratégique 2020-2022 de la CGECI. C'est un objectif majeur qui doit être atteint en s'appuyant notamment sur des projets innovants et partenaires extérieurs afin d'emmener les entreprises ivoiriennes à être plus conquérante. L'un de ces partenariats consiste justement au renforcement de la collaboration avec le Grand Est de la France pour développer le dispositif d'accompagnement à l'international de la CGECI.

Analyse d'impact

Le FMI dresse un tableau des Perspectives Economiques 2020 en Afrique subsaharienne

Selon le FMI « L'Afrique subsaharienne est confrontée à une crise sanitaire et économique sans précédent qui menace de freiner la dynamique de la région, en annulant les progrès accomplis ces dernières années sur le plan du développement, et d'assombrir les perspectives de croissance régionale dans les années à venir. »

Dans sa parution d'Avril 2020 des Perspectives Economiques Régionales en Afrique subsaharienne, le FMI envisageait une baisse de 1,6 % en 2020 de la croissance économique et le revenu réel par habitant devrait baisser encore de 3,9 % en moyenne.

Depuis lors, la pandémie s'est rapidement aggravée dans les pays de l'Afrique subsaharienne poussant les Etats à prendre des mesures pour la freiner.

Selon les dernières projections de Juin 2020 des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM), le PIB de l'Afrique subsaharienne devrait se contracter de 3,2% en 2020, c'est-à-dire de 1, 6 points de pourcentage de plus que ce qui était prévu dans les PEM d'avril 2020 (voir tab1).

Photo d'illutration

Cette mise à jour tient compte du fait que l'impact de la pandémie sur l'activité économique au cours du premier semestre 2020 sera plus important et la reprise au second semestre plus lente que ce qui avait été envisagé en avril 2020. En outre, les hypothèses sont faites sur l'évolution des cours des produits de base, les conditions financières et les mesures publiques de soutien à l'économie.

Analyse d'impact

Tableau 1 : *Projection de croissance des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM)*

		Projections PEM Juin 2020		Projections PME Avril 2020		Ecart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020	
PIB réel, variation annuelle en %	*2019*	*2020*	*2021*	*2020*	*2021*	*2020*	*2021*
Production mondiale	2,9	-4,9	5,4	-3,0	5,8	-1,9	-0,4
Pays avancés	**1,7**	**-8,0**	**4,8**	**-6,1**	**4,5**	**-1,9**	**0,3**
Etats- Unis	*2,3*	*-8,0*	*4,5*	*-5,9*	*4,7*	*-2,1*	*-0,2*
Zone euro	*1,3*	*–10,2*	*6,0*	*–7,5*	*4,7*	*–2,7*	*1,3*
Allemagne	*0,6*	*–7,8*	*5,4*	*–7,0*	*5,2*	*–0,8*	*0,2*
France	*1,5*	*–12,5*	*7,3*	*–7,2*	*4,5*	*–5,3*	*2,8*
Afrique Subsaharienne	**3,1**	**–3,2**	**3,4**	**–1,6**	**4,1**	**–1,6**	**–0,7**
Nigeria	*2,2*	*–5,4*	*2,6*	*–3,4*	*2,4*	*–2,0*	*0,2*
Afrique du Sud	*0,2*	*–8,0*	*3,5*	*–5,8*	*4,0*	*–2,2*	*–0,5*
Côte d'Ivoire	*6,9*			*2,7*	*8,7*		

Source : FMI, Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, Juin 2020- Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2020

Les perturbations liées à la pandémie, ainsi que la forte baisse du revenu disponible des exportateurs de pétrole consécutive à la chute spectaculaire des cours, vont causer de profondes récessions au Nigéria (–5,4 %), tandis que les résultats économiques de l'Afrique du Sud (–8,0 %) pâtiront fortement de la crise sanitaire.

Le FMI recommande aux pays de doter leurs systèmes de santé de moyens suffisants aussi bien dans l'achat de dépistages et de tests sérologiques que dans la formation, l'embauche de personnes chargées de la recherche des personnes-contacts, l'acquisition d'équipements de protection individuelle, et la construction d'infrastructures de santé (urgences, services de soins intensifs et pavillons d'isolement).

Il soulève par ailleurs le besoin impérieux de liquidités, notamment par le biais d'un allègement de leur dette et d'un recours au dispositif mondial de sécurité financière pour les pays confrontés à des crises sanitaires et à des déficits de financement extérieur.

Un montant de 10 568,36 millions de US $ (6 145, 245 milliards de F CFA) a été approuvé pour les pays de l'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'assistance financière et l'allégement du service de la dette que le FMI fournit aux pays membres confrontés à l'impact économique de la pandémie de COVID-19.

Tableau 2 : *Financement d'urgence octroyé par le FMI aux pays de l'Afrique subsaharienne*

Pays	*Type de financement d'urgence*	*Montant approuvé en millions d'US $*	*Date d'approbation*
MONTANT TOTAL APPROUVE AFRIQUE SUBSAHARIENNE		**10 568,36**	
dont			
Bénin	Augmentation de la facilité de crédit élargie (FEC)	103,3	15 mai 2020
Burkina Faso	Facilité de crédit rapide (FCR)	115,3	14 avril 2020
Côte d'Ivoire	- Facilité de crédit rapide (FCR)	295,4	17 avril 2020
	- Instrument de financement rapide (RFI)	590,8	
Ghana	Facilité de crédit rapide (FCR)	1 000	13 avril 2020
Mali	Facilité de crédit rapide (FCR)	200	30 avril 2020
Niger	Facilité de crédit rapide (FCR)	114,49	14 avril 2020
Nigeria	Instrument de financement rapide (RFI)	3 400	28 avril 2020
Sénégal	- Instrument de financement rapide (RFI)	294,7	13 avril 2020
	- Facilité de crédit rapide (RCF)	147,4	
Togo	Augmentation de la facilité de crédit élargie (FEC)	97,1	3 avril 2020

Source : MF Financing and Debt Service Relief, Sub-Saharan Africa, May 2020

Analyse d'impact

Evolution de la conjoncture dans les pays de l'UEMOA au premier semestre 2020

Photo d'illustration

Le conseil des Ministres de l'UEMOA a, en sa 2ième session ordinaire de l'année 2020, examiné le rapport semestriel de la surveillance multilatérale de Janvier à Juin 2020. Il en ressort les conclusions et recommandations suivantes :

Tendances récentes : L'année 2019 a été marquée par une croissance économique de 6,1% contre 6, 4% en 2018. Ce bon taux fait suite à la maitrise des prix par l'ensemble des Etats membres avec un taux d'inflation annuel moyen de -0,7% contre 1,2% en 2018.

Perspectives : La pandémie à coronavirus affecte profondément les économies des Etats membres. Le taux de croissance du PIB de l'Union devrait baisser pour atteindre un taux moyen de 2,4%, soit une réduction de plus de quatre points de pourcentage par rapport à la prévision initiale de 6,6% et le déficit budgétaire global devrait s'aggraver passant à 5,2% du PIB contre 2,5% initialement prévu. Ces mauvaises performances projetées au plan macroéconomique préoccupent le conseil des ministres.

Recommandations : Une Recommandation relative aux orientations de politique économique aux Etats membres pour l'année 2021 a été adoptée par le Conseil :

- poursuivre la mise en œuvre des mesures contenues dans les plans de riposte sanitaire, économique et sociale à la Covid-19;
- poursuivre les efforts de mobilisation des ressources intérieures ;
- prendre toutes les dispositions pour bénéficier de l'appui de la Communauté internationale, notamment, pour l'allègement de la dette extérieure et l'obtention de nouvelles ressources concessionnelles ;
- mettre en œuvre des politiques budgétaires permettant un retour à la consolidation budgétaire après la crise.

Légère amélioration des indicateurs de Conjoncture des pays de l'UEMOA

En Mai 2020, suite à l'assouplissement des mesures restrictives prises contre la COVID-19, l'activité économique a repris progressivement entraînant ainsi un ralentissement du rythme de baisse des indicateurs de conjoncture de la BCEAO entamée le mois précédent : amélioration de la dégradation du climat des affaires, ralentissement de la baisse de la production industrielle, maintien de la baisse des effectifs des employés dans le secteur industriel.

Ces indicateurs sont publiés mensuellement et permettent de connaître l'évolution de la conjoncture dans les États membres de l'UEMOA à partir des informations collectées lors des enquêtes mensuelles menées auprès des chefs d'entreprises du secteur moderne.

Les résultats provisoires de l'analyse des indicateurs pour le mois de mai 2020 sont présentés ci-dessous :

Le climat des affaires, toujours dégradé, connait une nette amélioration. L'indicateur du climat des affaires de mai 2020 s'est redressé. Il est passé de 77, 5 en avril 2020 à 84, 6 en mai 2020, toujours en dessous de sa moyenne de long terme. Ce redressement est dû à la reprise progressive des activités économiques dans les pays résultant de l'assouplissement des mesures prises par les Etats contre la COVID 19. En Côte d'Ivoire, l'indice s'est situé à 82,1 en hausse par rapport au mois précédent, ce qui reflète l'amélioration de situation vécue par les entreprises.

La production industrielle connait un ralentissement de sa baisse en mai 2020 : Après une baisse de 8,1% en avril 2020, l'IPI a connu une légère remontée de 7,6% en raison du repli de la production alimentaire et de l'activité de raffinage du pétrole. En Côte d'Ivoire l'IPI continue de chuter (-10,4 après -7,6 en avril 2020).

Repli du chiffre d'affaires dans le commerce : L'Indice du Chiffre d'Affaires dans le commerce (ICA-commerce) s'est replié de 14,9% en mai 2020 après une baisse de 16,3% en avril 2020. Ce repli s'explique par la hausse des ventes de produits pétroliers, des matériaux de construction, des produits textiles.

Baisse de l'Indice du Chiffre d'Affaires dans les Services Marchands : L'indice du chiffre d'affaires dans les services marchands (ICA-SERVICES) a baissé de 6% au cours du mois de mai 2020 en rythme annuel, après un repli de 6,7% le mois précédent. Cette baisse est imputable aux services de transport et d'hébergement. L'ICA de la CI est passé de -2,4% à -4,5%

De l'enquête sur les conditions d'octroi du crédit, il ressort que le **taux d'intérêt débiteurs des banques** de l'Union du mois de mai 2020 connait une quasi-stabilité depuis le mois de février. Il est ressorti à 6,4%. En Côte d'Ivoire, les taux se situent à 6,2% légèrement en dessous du taux moyen de l'Union.

Quant aux **taux d'intérêt créditeurs des dépôts à terme des banques,** ils ont aussi connu une légère stabilité par rapport au mois précédent et se sont situés à 5, 1 %. Ceux de la Côte d'Ivoire ont connu une stabilité et se sont maintenus à 4,6%.

En ce qui concerne, l'**Indice du chiffre d'affaires dans les services financiers** a connu une baisse passant de 5,3% en avril 2020 à 2,7 % en mai 2020. Cette baisse est imputable au ralentissement de la mise en place et la collecte des dépôts.

En mai 2020, les résultats de l'enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise dans l'industrie indiquent une baisse des **coûts salariaux** au niveau global de l'Union et dans l'ensemble des pays.

La baisse des effectifs employés dans le secteur industriel s'est maintenue depuis mars 2020. Cette baisse est due à la réduction des effectifs en raison de la pandémie de la COVID-19.

Brèves & Circulaires

Lundi 06 juillet

- Réunion du comité d'éthique : plusieurs demandes d'adhésion à l'étude

Mardi 07 juillet

- Conseil National des Branches Professionnelles,
- Les consultants engagés par la CGECI se rendent chez MPME pour faciliter l'accès de ses membres aux Fonds COVID-19,
- La CGECI échange avec le syndicat Dignité sur les aides à apporter aux chômeurs

Mercredi 08 juillet

- Réunion du Comité de Gestion du FSGE : validation des textes nécessaires à la phase définitive (règlement intérieur, code éthique, procédures de décaissement, etc.)

Jeudi 09 juillet

- Réunion des conseillers commerciaux Grand Est de la France : la CGECI invitée à partager sa vision du développement international post- COVID-19

Vendredi 10 juillet

- La RTI enregistre le message du Président Jean-Marie Ackah relatif au décès du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 94 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont une (1) cette semaine.

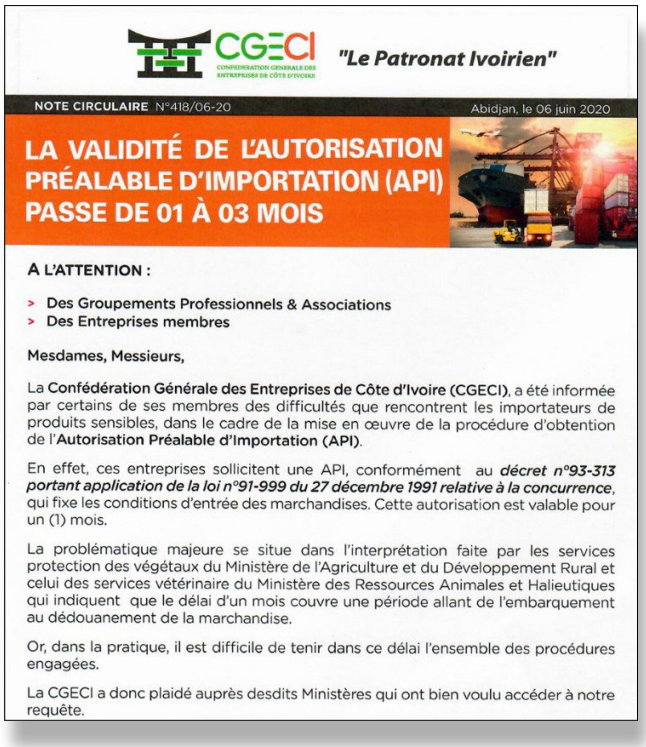

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°418/06-20 — Abidjan, le 06 juin 2020

LA VALIDITÉ DE L'AUTORISATION PRÉALABLE D'IMPORTATION (API) PASSE DE 01 À 03 MOIS

A L'ATTENTION :

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises membres

Mesdames, Messieurs,

La **Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)**, a été informée par certains de ses membres des difficultés que rencontrent les importateurs de produits sensibles, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'obtention de l'**Autorisation Préalable d'Importation (API)**.

En effet, ces entreprises sollicitent une API, conformément au ***décret n°93-313 portant application de la loi n°91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence***, qui fixe les conditions d'entrée des marchandises. Cette autorisation est valable pour un (1) mois.

La problématique majeure se situe dans l'interprétation faite par les services protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et celui des services vétérinaire du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques qui indiquent que le délai d'un mois couvre une période allant de l'embarquement au dédouanement de la marchandise.

Or, dans la pratique, il est difficile de tenir dans ce délai l'ensemble des procédures engagées.

La CGECI a donc plaidé auprès desdits Ministères qui ont bien voulu accéder à notre requête.

- La dernière note diffusée aux adhérents.

Bonnes pratiques

COMMENT PRÉPARER LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Photo d'illustration

La réussite d'une démarche stratégique de prévention ne dépend pas uniquement de l'originalité des solutions ou de leur efficacité.

Avant d'entreprendre une démarche de prévention, il faut s'assurer que toutes les conditions de succès sont rassemblées. Ces principales conditions sont :

- l'établissement de valeurs fondamentales et d'objectifs précis pour encadrer la démarche;
- l'engagement de tous les partenaires de l'organisation: dirigeants, gestionnaires, employés et syndicats;
- la disponibilité de ressources financières et humaines;
- la nomination d'un chef de projet compétent et engagé afin de conduire une démarche souvent considérée comme secondaire;
- la réalisation d'un plan de communication transparent et qui fait consensus. Le plan de communication permet de diffuser l'information, de consolider l'engagement des travailleurs, d'amener des changements de comportements et d'établir un climat d'échange entre tous les partenaires de l'organisation.

L'analyse des risques devra être effectuée par une équipe compétente qui saura démontrer une objectivité hors pair lors du processus.

En effet, Il est fortement recommandé que l'évaluation des risques santé et sécurité soit réalisée par les équipes de l'organisation et non par une équipe externe.

Rappelons qu'il est important que les équipes se composent de personnes qui ont une connaissance pratique du milieu de travail, tels que :

- les Superviseurs ;
- les Contremaîtres ;
- les Responsables des ressources humaines ;
- les Chargés de projets ;
- Les Directeurs des opérations ;
- Etc.

Les employés « terrain », qui réalisent la tâche quotidiennement et qui travaillent de près avec les machines, doivent également être impliqués. Lors de l'étude, ce sont eux qui fourniront des éléments clés quant aux habitudes de travail, aux mauvaises postures, aux voies d'accès, etc. Leur expérience vaut de l'or dans ce processus d'amélioration des méthodes de travail.

L'analyse de risques Santé Sécurité au Travail (SST) doit donc être un projet d'entreprise et demande la participation de tous les employés, de tous les niveaux hiérarchiques.

N'oubliez pas ! Le risque est partout et il ne peut être la responsabilité d'une seule personne.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"
Plateforme Humanitaire

Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un treizième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.

LafargeHolcim Côte d'Ivoire a procédé à une cérémonie de remise de dons au Ministère de la Santé ce lundi 06 juillet 2020

La Lonaci offre une ambulance médicalisée aux populations de Logbakro(Yammoussoukro)

CENTAMIN Côte d'Ivoire, entreprise minière en phase d'exploration a fait don le 1er juillet 2020 à Abidjan, d'un important lot de produits sanitaires et d'hygiène d'une valeur de 5 millions de FCFA au ministère des Mines et de la Géologie

Le groupe ENVAL a apporté son soutien au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) en offrant des kits sanitaires

Le Laboratoire ENVAL fait don de kits sanitaires au Ministère des Eaux et Fôrets

Lutte contre la Covid-19, l'entreprise AF-Chem SOFACO fait un don de 20 millions FCFA au Mi-nistre de l'Economie et des Finances

Entreprises citoyennes

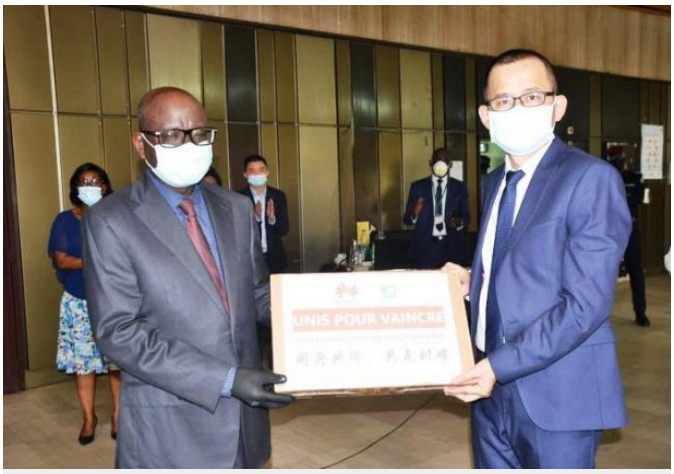

Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou a réceptionné un don de kits sani-taires de la société HUAWEI, le jeudi 23 avril 2020, dans le Hall de la tour E, au Plateau

L'Assurance Mutuelle des Agents du Trésor Public de Côte d'Ivoire (AMAT-CI) fait un don d'une valeur de 10 millions FCFA au Centre Médical

L'entreprise Sino-Ivoirienne, Guanxi Management à travers son Directeur général, Kichedou Ro-dolphe Geraude a fait un important don à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire

Lutte contre le Covid-19: La filiale du Groupe Afrique pesage offre des kits hygiéniques au mi-nistère de l'Equipement

Traitement du Coronavirus: Sanofi fait don d'une importante quantité de Plaquenil (Hydroxyle Chloroquine) à l'Etat de Côte d'Ivoire

Le groupe français EDF a procédé, le 17 juin, à la remise d'un don de 140 kits solaires et de cen-taines de cartable à la Fondation Didier Drogba, destinés à des écoles et des dispensaires de zones rurales pour assurer la continuité pédagogique

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations

+ de 3500 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

INDUSTRIE & ENERGIE

CONSEIL & FORMATION

BTP

TÉLÉCOMS & TICs

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI

ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Guy Landry DIETY
Tél.: 22 52 46 73

APBEFCI
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Daouda COULIBALY
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42

APCI
Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Diakité Coty IBRAHIM
Tél.: 20 21 42 43

APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 20 30 25 30

APCCI
Association des Producteurs de Ciments de Côte d'ivoire
Président
Xavier SAINT-MARTIN-TILLE
tél.: 21 24 62 00

ASA-CI
Association des Sociétés d'Assurance en Côte d'Ivoire
Président
Saliou BAKAYOKO
Tél.: 22 48 81 12 / 27

CCIFCI
Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 21 25 82 06

CCIL-CI
Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 21 26 22 12

Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Présidente
Me Yolande FOLDAH-KOUASSI
Tél.: 20 32 11 47

FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallasiné DIARRASSOUBA
tél.: 21 22 08 06

FENAPEPS-CI
Federation Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Edy KOULA
Tél.: 22 41 34 54

FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65

FNISCI
Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 20 31 90 70

GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariame BEDIE
Tél.: 20 32 17 70

GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 22 43 77 91

GIPAME
Groupement interprofessionnel automobiles, matériels et équipementiers)
Président
Abdul Hussein BEDYOUN
Tél.: 21 75 03 41

GNI
Groupement des Négociants Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 21 35 63 26

GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Patrick M'BENGUE
Tél.: 22 52 64 74

GPP
Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58

MPME
Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
Président
Joseph AMISSAH
Tél.: 21 24 00 70

OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GERVAIS
Tél.: 20 33 19 81

OCAB
Organisation centrale des producteurs-exportateurs d'ananas et de bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 20 25 18 72

UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis MENUDIER
Tél.: 20 21 04 82

UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizié YORO Bi
Tél.: 22 44 44 80

UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 21 35 55 53

UNETEL
Union Nationale des Entreprises de Télécommunications
Président
Ahmed CISSE
Tél.: 20 21 60 43

UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Elete AKA
Tél.: 22 42 90 65

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau «La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél.: +225 20 330 200 | Fax : +225 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com